



Projet Migrations de la Fondation Friedrich-Ebert

PROMIG-FES

Promoting Migration Governance

cooperation between trade unions & stakeholders

in North Africa, West Africa & Europe

2017

2020

Friedrich-Ebert-Stiftung

Fondée en 1925, la FES est la plus ancienne fondation politique d'Allemagne.

La FES base son action sur les valeurs fondamentales de la social-démocratie : la liberté, la justice et la solidarité.

Organisation à but non lucratif, la Fondation travaille de manière autonome et indépendante. Elle est représentée dans plus de 100 pays.



Source : FES 2017. Campagne de sensibilisation

PROMIG-FES

- Est un projet international sur les migrations Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Europe qui consacre l'engagement de la Fondation pour la question migratoire.
- Appuie le Collectif transrégional : **Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes - RSMMS.**



Exécuté par : Fondation Friedrich-Ebert (FES) - Tunisie

Financé par : Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ)

Budget : 2 millions d'euros

Couverture géographique : trois régions & 14 pays :

Algérie, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Espagne, France, Italie, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Portugal, Sénégal et Tunisie.

Durée du projet : 2017 - 2020

Contact :

Sami ADOUANI, Chef du projet

Migrations Afrique de l'Ouest - Afrique du Nord / PROMIG-FES

Fondation Friedrich-Ebert - Bureau de Tunisie

4, rue Bachar Ibn Bord - 2078 La Marsa - Corniche - Tunisie

Tél. : (+216) 71 77 53 43 • **Mob :** (+216) 98 36 70 14

E-mail : sami.adouani@fes-tunisia.org / promig@fes-tunisia.org

www.fes-tunisia.org • www.fes-mena.org

Constat

« Malgré les avantages qu'offre la migration, les travailleurs migrants, surtout les moins qualifiés, continuent à subir les conséquences d'importants déficits de travail décent notamment la violation des principes et droits fondamentaux au travail et d'autres atteintes à leurs droits [...]

- Non-respect des principes et droits fondamentaux au travail
- Pénalisation salariale
- Mauvaises conditions de travail
- Inadéquation des qualifications
- Manque de protection sociale ».

Migrants internationaux :

244 millions en 2015

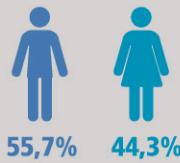
Source : Nations Unies - DAES 2015, in BIT 2017

Travailleurs migrants :

150 millions en 2013

Source : BIT 2015,

Estimations mondiales de l'OIT



Source : BIT 2017. Migrations de main-d'œuvre. Nouvelle donne et enjeux de gouvernance, BIT, pp. 19-27.

La migration de main-d'œuvre et les syndicats

« La migration pour l'emploi, ou migration de main-d'œuvre, est une question qui concerne directement les syndicats, dans la mesure où elle a une incidence particulièrement forte sur le monde du travail. La migration de main-d'œuvre concerne aussi bien la question des droits, de l'égalité – y compris de l'égalité de traitement et de l'égalité des chances –, que celle de la santé et de la sécurité au travail, de l'emploi, de la sécurité sociale et de l'organisation syndicale. Elle est souvent liée à la traite d'êtres humains, au travail des enfants et à l'exploitation. La migration de main-d'œuvre concerne la discrimination et la formation professionnelle. Toutes ces questions intéressent de près les syndicats ».

Source : BIT 2009. En quête d'un travail décent. Les droits des travailleurs migrants. Manuel à l'usage des syndicalistes, BIT, p. 13.

La gouvernance des migrations de travail pour prévenir l'exploitation

« Pour prévenir l'exploitation des travailleurs migrants et pour que ceux-ci apportent une contribution positive à leurs sociétés d'accueil et d'origine, il faut un système de gouvernance équitable et efficace des migrations de main-d'œuvre à tous les niveaux. Les institutions nationales du marché du travail ont un rôle important à jouer à cet égard [...] Les travailleurs migrants ne sont jamais aussi bien protégés par le droit et dans la pratique, que lorsqu'ils sont couverts par les institutions du marché du travail – inclusion dans la négociation collective, salaire minimum, prestations de sécurité sociale et législation relative à la protection de l'emploi – au même titre que les travailleurs nationaux ».

Le rapport du BIT souligne l'importance de :

- « **L'inspection du travail et accès à la justice** (les services d'inspection du travail et les **mécanismes de plainte** sont d'une importance cruciale)
- Le **dialogue social** institutionnalisé sur les migrations
- La **coopération internationale** ».

Source : BIT 2017. Migrations de main-d'œuvre. Nouvelle donne et enjeux de gouvernance, BIT, pp. 27-32.

Contexte

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de politiques et stratégies nationales migratoires, basées sur les droits, exigent une responsabilisation et une coordination plus forte des syndicats des pays d'origine, de transit et de destination. L'action de la FES repose sur cet axiome et accompagne depuis plusieurs années des syndicats qui ont fait le choix de hisser parmi leurs préoccupations centrales la protection des droits fondamentaux des migrants.

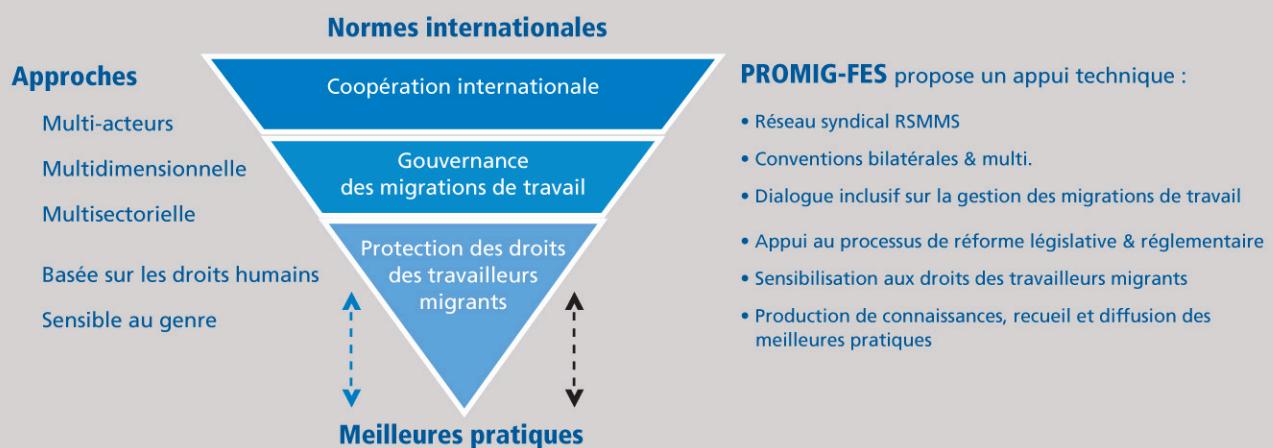
Le collectif syndical appelé « Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Subsahariennes – RSMMS » regroupe depuis février 2018, 24 syndicats de l'Afrique de l'Ouest, de la rive Sud de la Méditerranée et d'Europe (trois régions & 14 pays), et constitue le partenaire stratégique du projet international sur les migrations de la FES **PROMIG**, d'une durée de quatre ans (2017-2020).

Objectifs du projet

Promotion du rôle des syndicats dans la gouvernance concertée des migrations et de la mobilité basée sur les droits et le dialogue social.

1. Les syndicats élaborent des stratégies nationales coordonnées au niveau régional pour une meilleure intégration et protection des droits des travailleurs migrant(e)s.
2. Les syndicats d'Afrique du Nord, d'Afrique de l'Ouest et d'Europe mettent en place une plate-forme thématique de coordination supra-régionale, en vue d'intervenir plus efficacement en faveur d'une meilleure protection des migrant(e)s.
3. Les syndicats conjuguent leurs efforts pour exercer une influence sur la politique et la société en Afrique du Nord, Afrique de l'Ouest et Europe aux fins d'une politique migratoire progressive.

Axes d'intervention & activités en perspective



Agenda 2030 de l'ONU pour le développement durable / Migration

Les objectifs du projet **PROMIG-FES** sont en ligne avec :



- <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>
- <https://tunisia.iom.int/sites/default/files/activities/documents/Depliant%202030.pdf>

Normes internationales

- Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948.
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 16 décembre 1966.
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, 21 décembre 1965.
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 18 décembre 1979.
- Convention relative aux droits de l'enfant, 20 novembre 1989.
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 25 mai 2000.
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la participation des enfants aux conflits armés, 25 mai 2000.
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 10 décembre 1984.
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles, 18 décembre 1990.
- Recommandation No 86 de l'OIT sur les travailleurs migrants (révisée), 1949.
- Convention n° 97 sur les travailleurs migrants (révisée), 1949. *
- Convention N° 143 de l'OIT sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975.
- Recommandation No 151 de l'OIT sur les travailleurs migrants, 1975.
- Convention des Nations Unies sur la criminalité transnationale organisée, le 15 novembre 2000, et ses protocoles.
- Déclaration sur droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent, 13 décembre 1985.
- Déclaration et Programme d'action de Durban, 2001.
- Principes et directives concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains – Rapport présenté par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme au Conseil économique et social – E/2002/68/Add.1.
- Convention No 189 de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011. **
- Résolution de l'Assemblée générale de l'ONU sur la protection des migrants, 2012 – A/RES/67/172.
- Résolution du Conseil des droits de l'Homme sur la protection des migrants, 2013 - A/HRC/RES/23/20.
- Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, 19 septembre 2016. ***

Source : HCDH, Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, Normes internationales

→ <http://www.ohchr.org/FR/Issues/Migration/SRMigrants/Pages/InternationalStandards.aspx>

NB. Les trois textes portant un astérisque (*) ont été rajoutés, en guise de proposition, à la liste originale des normes internationales publiée par le HCDH sur le lien web ci-dessus (consulté en août 2017). Il s'agit d'une actualisation non officielle proposée le 1er octobre 2017, dans un souci d'exhaustivité, uniquement pour le présent document, sous réserve de l'examen, validation et publication de ces ajouts par le HCDH.

Feuille de route 2017-2020

Objectifs du réseau :

- Défendre les droits fondamentaux des travailleurs migrants
- Promouvoir une politique migratoire concertée basée sur les droits.

Finalité : une meilleure protection des droits des travailleurs migrants, à travers un renforcement du rôle des syndicats dans les régions concernées et la coordination de leurs actions.

Sensibilisation et renforcement de capacités des syndicalistes	Connaissance du terrain	Services aux migrants	Dialogue multi-acteurs	Plaidoyer	Opinion publique
<ul style="list-style-type: none"> • Formations sur les conventions internationales (C97, C143 de l'OIT, de 1990 de l'ONU) et autres normes pertinentes • Renforcement de capacités des points focaux aux Migrants (information, communication, alerte, appui, conseil et orientation, suivi des programmes) • Supports de sensibilisation pour les travailleurs sur leurs droits • Collaboration avec les fédérations internationales (secteurs : PSI/travailleurs domestiques) • Unité syndicale et migration (atelier de coordination inter-syndicale) • Campagne de sensibilisation pour les adhérents syndicaux (travailleurs nationaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Partage de bonnes pratiques entre syndicats (actions syndicales innovantes en faveur des migrants / Nord-Sud et Sud-Sud) • Recherche-action (emploi, femmes, jeunes, profil pays, coopération bilatérale) • Enquêtes terrain (migrations, jeunes, femmes, traite) • Base de données des profils migratoires des pays, suivi et actualisation • Fiches d'information (législation, ratification, statistiques, zones géographiques, projets de coopération) • Portail web RSMMS 	<ul style="list-style-type: none"> • Supports d'information (droits, adhésion, contacts) • Campagne d'information (assistance en cas de conflit) • Atelier syndicat/société civile (collaboration en faveur du public cible) • Ateliers de sensibilisation sur les droits des travailleurs • Campagne d'adhésion (travail décent) • Peer to peer (migrants proches des syndicats relais pour les autres migrants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Atelier partenaires sociaux (conventions bilatérales, droit social) • Développement de partenariats avec les OI bureaux régionaux BIT/UE/UMA/CEDEAO/UA • Ateliers en direction des ministères (mise en œuvre des accords de mobilité/migration organisée) • Conférences internationales (Quelles stratégies d'action basée sur les droits / Gestion migratoire et rôle des organisations syndicales / Migrations et développement) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mission de lobbying auprès d'institutions régionales et des gouvernements (CSI Afrique, CEDEAO, UMA, UE) • Campagnes de ratification/ application des conventions internationales • Campagnes contre la traite des migrants • Participation aux événements internationaux (GFMD, CIT, autres séminaires internationaux...) • Ateliers-débats (parlementaire, politique, universitaire) • Elaboration de documents politiques et programmes d'action, déclarations et communications 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagne de sensibilisation (racisme, intolérance, droit des travailleurs, précarité, liberté de circulation, refoulement, protection sociale, travail décent) • Visibilité du collectif (transrégional) • Success stories (documentaire, reportage, FB)